



- CONSEIL COMMUNAUTAIRE -

26 avril 2011

Briançon - Salle du Conseil - 18 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Raymond CIRIO, M. Alain NICOLOSO, Mme Marie-Hélène PONSART, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2011-34), Mme Karine ESCALLIER, M. Marc FAURE-BRAC, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Edmond CADET, M. Jacques DEYME, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, Mme Catherine CHAUVIN, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE.

Avaient donné pouvoir :

- Mme Léa ROUX à M. René SIESTRUNCK
- M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
- Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
- Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
- M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC à M. Alain FARDELLA
- M. Pierre LEROY à M. Raymond CIRIO
- M. Philippe MICHELON à Mme Claudine FINE
- M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE BRAC

M. Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

0) PREAMBULE

- Le Compte rendu du Conseil Communautaire du 29 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Président et des Vice-présidents prises au titre des délégations consenties par le Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du C.G.C.T. :
Voir copie des arrêtés sur le site Extranet de la Communauté de Communes
- Décisions du Bureau, prises au titre des délégations consenties par le Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.
Voir copie des décisions sur le site Extranet de la Communauté de Communes

I) ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

• FISCALITE 2011

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition à pression fiscale équivalente, soit, compte tenu du transfert des nouvelles ressources issues de la suppression de la Taxe Professionnelle, les taux rebasés suivants :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| ▪ Taxe sur le foncier bâti | 2.60 % (<i>identique à 2010</i>), |
| ▪ Taxe d'habitation | 7.85 % (1.12 % en 2010) |
| ▪ Taxe sur le foncier non bâti | 15.43 % (9.66 % en 2010) |
| ▪ Cotisation Foncière des Entreprises | 28.96 % (taux relais 18.38 % en 2010) |

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2011 à :

- 10.90 % pour les zones de perception à taux plein
- 5.45 % pour les zones de perception à taux réduit

• **CONVENTION 2011 DIABLES ROUGES**

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le projet de convention de partenariat avec la Société Anonyme Les Diables Rouges, visant d'une part à permettre un accès privilégié aux jeunes suivis par l'équipe du Service Intercommunal de Prévention Spécialisée, et d'autre part à développer une politique de communication autour de l'image de la Collectivité, et prévoyant le versement d'un montant de 40 000 euros au titre de l'exercice 2011.

M. Eric PEYTHIEU fait part de l'absence de compétence de la CCB en matière sportive et souhaite que la CCB se positionne rapidement sur ce point. M. Xavier CRET rappelle qu'un débat avait déjà été mené sur une prise de compétence sur l'événementiel et demande qu'une réflexion soit lancée sur ce sujet.

M. Alain FARDELLA répond que le débat sur la réforme territoriale amènera l'assemblée à engager de nombreuses réflexions en la matière.

II) TECHNIQUE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

• **Modification du règlement de service du SPANC**

Rapporteur : Mme Laurence FINE

Considérant la nécessité de mettre le règlement du Service Public d'Assainissement en conformité avec la réglementation en vigueur, de redéfinir la périodicité des contrôles ainsi que les délais de notifications des visites, et de fixer le montant des pénalités en cas de refus de contrôles, **le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le projet de règlement modifié** portant sur :

- l'allongement de la périodicité de contrôle à 8 ans pour tous les bâtiments dotés d'un système d'assainissement non collectif entrant dans le cadre général (résidences principales, secondaires, chalets d'alpages, ...) et le maintien de la périodicité à 4 ans pour les hébergements collectifs (refuges, gîtes, camping, ...) et structures de restauration, ainsi qu'aux bâtiments équipés d'installations présentant des obligations de réhabilitation ;
- la modification du délai de notification des visites de contrôles aux propriétaires à 14 jours au lieu de 7 jours ;
- la création de pénalités en cas de refus de contrôle ou d'absence.

Et décider d'appliquer les pénalités suivantes :

- en cas de refus de contrôle, sans déplacement du technicien : 50 % du montant de la prestation à assurer ;
- en cas d'absence au rendez-vous fixé : 100 % de la prestation à assurer.

• **Fourrière Automobile : modification des tarifs**

Rapporteur : M. Gérard FROMM

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe les tarifs de mise en fourrière d'un véhicule automobile comme suit :

Opérations préalables	Frais mise fourrière	Frais de gar journalier	Destruction véhicule
15,20 €	110,00 €	4,60 €	100,00 €

Le tarif relatif aux opérations préalables s'applique si le propriétaire du véhicule en effraction se manifeste avant commencement d'exécution de mise en fourrière conformément à l'article R. 325-12 du code de la route.

III) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Réémetteur TNT à Névache**

Rapporteur : M. X. Crêt

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (moins 6 abstentions : M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Catherine CHAUVIN, M. Marc FAURE BRAC, M. Thierry DUCURTIL) autorise le Président à présenter auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel une demande d'autorisation de réémetteur TNT sur la commune de Névache, afin de permettre la desserte des chaînes numériques des multiplex R1, R2, R3, R4, R5 et R6.

IV) CULTURE

- **Tarifs CEAB 2011/2012.**

Rapporteur L. Fine

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe les tarifs pour l'année scolaire 2011/2012 du Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais, en augmentation de 2% par rapport à l'année précédente,

V) QUESTIONS DIVERSES

Biens de retour de la DSP du théâtre

M. Xavier CRET demande s'ils seront repris par la collectivité et qu'une analyse soit faite par un juriste. M. Alain FARDELLA précise que les biens acquis conformément à la réglementation seront repris par la collectivité, et qu'il n'est donc pas utile de procéder à une analyse juridique ; mais qu'il reste nécessaire de voir réalisés les arbitrages en matière d'attributions financières de la part de l'Etat, la Région et le Département pour ce qui concerne le fonctionnement du théâtre en 2011.

Réforme territoriale :

A la suite d'une demande d'information sur le projet de réforme territoriale, M. le Président informe les conseillers qu'un courrier de Mme la Préfète vient d'arriver ce jour dans les mairies.

La séance est levée à 19 heures 40.